



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Déposé au Gre.le qu'Tribunal de Commerce de Liège - division Namur

le 1 5 OCT. 2018

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0505 780 368

Dénomination

(en entier): R.E.A.M. Int.

(en abrégé):

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue des Comognes, 11 à 5340 - Gesves

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/09/2018.

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide de transférer le siège social situé à, 11, Rue des Comognes, 5840 Mozet.

Á l'adresse suivante : Heidestatiestraat 53, 2920 Kalmthout, à dater du 26/09/2018.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Julien SIMON Mandataire

Déposé en même temps: PV d'assemblée générale signé avec procuration

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).